Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_043-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-043 - Marché construction commerce : validation du lot n°13 - Aménagements extérieurs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision de lancer une procédure adaptée pour le marché intitulé « Construction Commerce » ;

Vu les pièces administratives et techniques constitutives du marché ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres établi par les services compétents ;

Considérant que le marché a été lancé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Considérant que pour le **lot n°13 – Aménagement extérieur**, deux entreprises ont remis une offre :

- **LESSARD TP – Dinan**
- **PROTEA – Jugon-les-Lacs**

Considérant que l'analyse des offres a été réalisée conformément au règlement de consultation et basée sur les critères pondérés, notamment la valeur technique (60 points) ;

Considérant les résultats d'analyse suivants :

Entreprise	Note finale / 60
LESSARD TP	50
PROTEA	60

Considérant que l'entreprise **PROTEA** a obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des critères et constitue l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport qualité/prix ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_043-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE le lot n°13 – Aménagement extérieur du marché "Construction Commerce" **à l'entreprise PROTEA**, implantée à Jugon-les-Lacs, conformément au rapport d'analyse des offres.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement, le marché, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET